

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	15.01.2024	Folio n°
	Délibération	2024-57	
	Nature	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

**Syndicat Mixte
Normand'Innov**

Siège Social
Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 12 DU 15.01.2024
7 questions numérotées 2024-56 à 2024-62

DELIBERATION

**BUDGET PRIMITIF 2024
RESULTATS 2023
REPRISES ANTICIPEES**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN – Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
/	/	/

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusée : Julie BARENTON-GUILLAS

Absents : Laurent BEAUVAIS et Lori HELLOCO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2024-56 à 2024-62	7	7

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
09.01.2024	10 H 10	Jacques FORTIS	11 H 30	23.01.2024	24.01.2024

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	12	15.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				2	2024-57

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2024 – RESULTATS 2023 – REPRISES ANTICIPEES
--------------	--

YZAA//EA

Chers collègues,

L'article L 2311-5 – 4^{ème} alinéa – du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

« entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L 1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation ».

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024, il vous est ainsi proposé d'opérer la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 qui se présentent comme suit :

BUDGET GENERAL	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 255 458,09 €
RECETTES DE L'ANNEE	4 097 628,92 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-1 577 303,47 €
RESULTAT DE CLOTURE	3 775 783,54 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 884 674,77 €
RECETTES DE L'ANNEE	3 956 438,40 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-5 005 521,13 €
RESULTAT DE CLOTURE	835 592,04 €
RESTES A REALISER DEPENSES	-
RESTES A REALISER RECETTES	-
EXCEDENT DE FINANCEMENT	835 592,04 €
RESULTAT DISPONIBLE	4 611 375,58 €

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - REPENDRE** la somme de 835.592,04 € au c/001R solde d'exécution de la section d'investissement.
- 2 – INSCRIRE** la somme de 3.775.783,54 € au c/002R Résultat de fonctionnement reporté.
- 3 - DECIDER** la reprise par anticipation des résultats 2023 telle que décrite ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE